

11.02

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
5 OCTOBRE 2021

Présidence : Dominique GLUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbaux des séances du 21 et 22 juin 2021
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 01/2021 concernant la demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières et d'accepter les successions sous bénéfice d'inventaire, pour la durée de la législature 2021/2026
6. Préavis No 02/2021 concernant la demande d'autorisation générale de placer les disponibilités de la trésorerie communale auprès de la Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud, ainsi que la demande d'autorisation générale d'emprunter auprès d'autres institutions financières, pour la durée de la législature 2021/2026
7. Préavis No 03/2021 concernant la demande d'autorisation générale de plaider dans les limites de ses compétences, pour la durée de la législature 2021/2026
8. Préavis No 04/2021 concernant l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la durée de la législature 2021/2026
9. Préavis No 05/2021 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2022
10. Préavis No 06/2021 concernant les traitements de la Municipalité pour la législature 2021/2026
11. Préavis No 07/2021 concernant la fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la durée de la législature 2021/2026
12. Election de deux membres supplémentaires pour l'AET
13. Election d'un(e) suppléant(e) pour l'AET
14. Election d'un(e) deuxième suppléant(e) pour la Commission des finances
15. Election d'un(e) suppléant(e) pour l'EFAJE
16. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e)
17. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20h01 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité au complet.

Il rappelle les règles sanitaires en vigueur, à savoir le respect des gestes barrière et le port du masque durant la séance, sauf pour les personnes s'exprimant.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

1. Appel

Présents : 52

Excusés : 3

Absent : 0

2. Procès-verbaux des séances du 21 et 22 juin 2021

Les procès-verbaux des séances des 21 et 22 juin 2021, approuvés par le Bureau le 2 juillet 2021, ne donnent lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

Le Secrétaire explique que lors de l'écoute de la séance du 21 juin, il a constaté à plusieurs reprises que des Conseillers faisaient des remarques ou des commentaires à voix haute pendant que d'autres orateurs avaient la parole. Ce comportement est assez irrespectueux envers les autres membres du Conseil et complique la tâche de rédaction du procès-verbal. **Il** invite donc toute personne qui souhaiterait s'exprimer à demander la parole au Président, qui l'accordera très volontiers.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

J'ai peu de communications à vous transmettre ce soir. Ce n'est toutefois pas un mal au vu des sept préavis qui sont à l'ordre du jour.

Vous avez remarqué que nous devons procéder à quelques élections complémentaires. A cette fin, nous avons mis à votre disposition une liste des Conseillers et de leur(s) actuelle(s) fonction(s). Si vous n'avez encore aucune fonction (cela concerne neuf personnes), n'hésitez pas à vous porter candidat(e) ! Mis à part les membres des Commissions des finances et de gestion, vous aurez tous l'occasion de siéger dans des commissions ad hoc, même si vous avez une autre fonction.

Nous devons notamment élire deux délégués supplémentaires pour l'AET, dont les statuts prévoient un nombre de représentants déterminé en fonction du nombre d'habitants des communes concernées. Notre commune s'étant développée, nous devons donc nous adapter.

Le Bureau a demandé que les statuts des différentes associations intercommunales nous impactant soient disponibles sur le site internet communal afin que vous tous puissiez en disposer en cas d'intérêt, et plus spécialement les délégués concernés. Le site internet de la commune a été mis à jour avec les différentes commissions et délégués du Conseil. N'hésitez pas à nous transmettre les éventuelles erreurs que vous pourriez constater. Par ailleurs, nous aimerions que les présidents des diverses commissions et groupes de délégués viennent s'annoncer au terme de la séance afin que le Bureau puisse avoir une personne de référence à qui s'adresser en cas de besoin.

Je remercie la Municipalité pour la visite du Collège du Cerisier qui vous a été proposée en préambule à cette soirée. C'est aussi l'occasion pour chaque Conseiller de se faire une idée concrète des importantes décisions prises pour notre commune. Mes remerciements vont également au Centre nordique de Froideville qui a organisé la 11^{ème} édition de la « Course du Cacatchou », laquelle a réuni quelques 450 coureurs. Au-delà de l'événement sportif, c'est également la vie associative du village qui reprend ses droits. Merci donc à vous et je vous souhaite d'ores et déjà une excellente assemblée générale demain soir.

Le 14 septembre, nous avons appris le décès, dans sa 79^{ème} année, de M. Henri-Charles Thuillard, ancien municipal de Froideville entre 1969 et 1973, papa de notre Syndic Jean-François Thuillard et grand-papa de Marina et Loïc Thuillard, Conseillers suppléants. Nos pensées vont vers toute votre famille dans cette période de douloureuse séparation.

Le bureau électoral s'est réuni dimanche 26 septembre pour procéder au dépouillement des votations fédérales. Les électeurs se sont bien mobilisés puisque nous avons reçu 954 enveloppes de vote sur les 1670 électeurs enregistrés, soit une participation de près de 57%, supérieure aux quelques 52.2% sur le plan cantonal et 52.6% sur le plan national. A titre indicatif, il y a 488 votantes contre 466 votants, soit une participation féminine dans notre commune de 51.2%. Bravo Mesdames car vous êtes moins nombreuses au rôle de l'électeur ! Cette fois encore, les Cacatchoux ont fait tout juste et ont trouvé la combinaison sortante. Voyez plutôt :

1. L'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » a été refusée à 71.7% des suffrages (refusée à 61.5% sur Vaud et 64.1% en Suisse) ;
2. La modification du code civil suisse « Mariage pour tous » a été acceptée par 61.8% des suffrages (acceptée à 65% sur Vaud et 64.1% en Suisse).

A l'heure actuelle, nous n'avons reçu aucune demande de la Municipalité pour procéder à la nomination de commissions ad hoc pour divers préavis mais cela pourrait changer très rapidement.

Au niveau de l'agenda, je vous propose d'inscrire le dimanche 7 novembre, date à laquelle se déroulera le traditionnel brunch de l'Association du Centre Œcuménique de Froideville (ACOF). Ce sera une belle occasion de nous retrouver dans un contexte convivial.

Quant à notre prochaine séance, elle se déroulera mardi 7 décembre et sera suivie de notre traditionnel souper si les conditions sanitaires le permettent. Je suis néanmoins très optimiste à ce sujet. Si la séance se déroulera de la même façon qu'aujourd'hui, il est fort probable qu'un certificat COVID soit cependant exigé pour pouvoir prendre part à la partie récréative qui suivra.

Je ne saurais terminer mes communications sans adresser mes plus vives félicitations à M. Cédric Pahud et surtout à Mme Anouck Pahud pour la naissance du petit Nolan le 3 septembre dernier ! »

L'assemblée applaudit la famille Pahud !

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Préavis No 01/2021 concernant la demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières et d'accepter les successions sous bénéfice d'inventaire, pour la durée de la législature 2021/2026

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission juge important que la Municipalité puisse agir rapidement et discrètement pour le bien de notre Commune. La Commission est d'ailleurs régulièrement consultée pour les objets d'importance et se félicite des bons rapports existants avec la Municipalité.

La pratique ayant démontré que cette autorisation générale était utilisée à bon escient et qu'elle a permis de réaliser des opérations profitables pour notre Commune, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 01/2021 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021/2026, l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, ne pouvant dépasser par cas, charges éventuelles comprises, CHF 30'000.00 pour les aliénations et CHF 100'000.00 pour les acquisitions.
- 2) d'autoriser la Municipalité, pour la législature 2021/2026, à accepter les successions sous bénéfice d'inventaire dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas.

- 3) que cette autorisation générale court jusqu'à l'adoption des nouvelles autorisations générales fixées par les autorités communales de la prochaine législature, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 02/2021 concernant la demande d'autorisation générale de placer les disponibilités de la trésorerie communale auprès de la Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud, ainsi que la demande d'autorisation générale d'emprunter auprès d'autres institutions financières, pour la durée de la législature 2021/2026

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : les relations avec la Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud, implantée sur le territoire communal, sont bonnes. Il n'y a dès lors pas de raisons de changer la pratique actuelle. Par ailleurs, il est à noter que la Banque Raiffeisen est une des "Too big to fail", les risques sont donc minimes.

La Commission fait remarquer que l'article 44 alinéa 1 chiffre 2 et l'article 46 du RCom mentionnent toujours le Crédit Foncier Vaudois qui n'existe plus depuis 1995 et la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise dont les actifs seront repris par la BCV au 31 décembre 2021 suite à la décision du Grand Conseil du 8 décembre 2020.

M. Sylvain Parisotto, collaborateur de la Banque, a demandé à la Commission s'il devait se récuser. Celle-ci a jugé qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêt possible, le choix de la Banque revenant à la Municipalité et existant bien avant l'élection de M. Parisotto.

Compte tenu des excellentes relations qui se sont établies dans la durée avec ladite banque et pour donner une liberté d'action à la Municipalité, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 02/2021 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021/2026, une autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès de la Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud.
- 2) d'agréer cet établissement au sens de l'article 44 alinéa 1 chiffre 2 paragraphe j de la Loi sur les communes du 28 février 1956, révisée et entrée en vigueur au 1er septembre 2018.
- 3) de laisser à la Municipalité, pour la législature 2021/2026, le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt.
- 4) que cette autorisation générale court jusqu'à l'adoption des nouvelles autorisations générales fixées par les autorités communales de la prochaine législature, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Préavis No 03/2021 concernant la demande d'autorisation générale de plaider dans les limites de ses compétences, pour la durée de la législature 2021/2026

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : cette autorisation générale de plaider n'a pas d'incidence automatique sur les finances de la Commune. Les expériences du passé ont montré que la Municipalité savait dans quels cas elle devait solliciter l'expertise et le soutien des hommes de loi.

Compte tenu de la pratique passée et des bons résultats obtenus, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 03/2021 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider devant toutes les instances, ceci pour la durée de la législature 2021/2026, conformément aux dispositions de l'article 4 alinéa 1 chiffre 8 de la Loi sur les communes du 28 février 1956, révisée et entrée en vigueur au 1er septembre 2018, ainsi qu'à l'article 18, chiffre 8 du Règlement du Conseil communal de Froideville entré en vigueur le 13 avril 2016.
- 2) que cette autorisation générale court jusqu'à l'adoption des nouvelles autorisations générales fixées par les autorités communales de la prochaine législature, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

8. Préavis No 04/2021 concernant l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la durée de la législature 2021/2026

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission s'est assurée de la bonne compréhension mutuelle du dispositif décisionnel du préavis par la soumission d'un cas d'école du passé, intervenu avant la mise en place, au cours de la précédente législature, de la forme actuelle du préavis.

Compte tenu, une fois encore, de la pertinence de ce mode de fonctionnement, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 04/2021 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité, pour la législature 2021/2026, à engager, dans le cadre du budget de fonctionnement, des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 5'000.00 par cas.

- 2) d'autoriser la Municipalité, pour les montants supérieurs, à engager, dans le cadre du budget de fonctionnement, des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 20'000.00 par cas, sous réserve que la Commission des finances en soit immédiatement informée.
- 3) d'autoriser la Municipalité, avec l'accord préalable de la Commission des finances, à engager, dans le cadre du budget de fonctionnement, des dépenses imprévisibles et exceptionnelles supérieures à CHF 20'000.00, mais au maximum jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.00 par cas.
- 4) de prier la Municipalité de soumettre ces dépenses à l'approbation du Conseil communal conformément aux dispositions légales.
- 5) que cette autorisation générale court jusqu'à l'adoption des nouvelles autorisations générales fixées par les autorités communales de la prochaine législature, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

9. Préavis No 05/2021 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2022

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : en préambule à la séance avec la Municipalité, la Commission a assisté à la présentation de l'analyse prospective de BDO SA. Celle-ci se base sur le plan des investissements pas encore révisé pour la législature 2021-2026. Elle montre qu'une hausse du taux ne devrait pas être nécessaire avant l'horizon 2024. Nous devons donc admettre le bien-fondé du maintien du taux de 72% proposé par la Municipalité, ceci d'autant plus qu'il ne l'est que pour une année. Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 05/2021 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté en annexe du préavis, les ratifications légales étant réservées.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

10. Préavis No 06/2021 concernant les traitements de la Municipalité pour la législature 2021/2026

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : selon le rapport de gestion 2020, les membres de la Municipalité ont accompli 2'729 heures de travail, soit 950 heures couvertes par les indemnités et 1'779 heures par les travaux spéciaux. Le total de leurs défraitements (Indemnités : CHF 68'000.00 et travaux spéciaux : CHF 71'160.00) s'est élevé à CHF 139'160.00. Le seul changement, par rapport à la législature précédente, réside dans le fait de l'introduction de l'indemnité informatique annuelle de CHF 500.00.

La Commission relève la justesse de la décision d'utiliser le matériel personnel de chaque Municipal, ceci d'autant plus que ce dernier est équipé des moyens de protection des données (Parefeu, antivirus et VPN sécurisé) comme tous les autres équipements de l'Administration.

En considérant que tout travail mérite un juste salaire et que la fonction de Municipal requiert des compétences importantes sur de nombreux domaines, la Commission propose, à l'unanimité, à Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 06/2021 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

1) De fixer, pour la durée de la législature 2021/2026, les traitements, vacations et indemnités comme suit :

- Syndic : fixe annuel	CHF	20'000.00
- Municipal : fixe annuel	CHF	12'000.00
- Prix de l'heure des vacations	CHF	40.00
- Indemnité informatique annuelle :	CHF	500.00

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

11. Préavis No 07/2021 concernant la fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la durée de la législature 2021/2026

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la fixation du plafond d'endettement à CHF 25'000'000.00 est cohérente avec la recommandation contenue dans l'analyse financière de la société BDO SA et correspond bien à l'endettement maximum prévisible à l'issue de la réalisation du plan des investissements 2021-2026.

Quant au plafond de risques pour cautionnements fixé à CHF 10'000'000.00, il colle bien à la réalité des engagements pris par la Commune.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

M. J.-M. Porchet remarque que le plafond de cautionnement précédent était de CHF 3'000'000.00 et que l'Union des communes vaudoises (UCV) ne fait que recommander la prise en compte des engagements envers les associations intercommunales. **Il** demande quelle est la force de ce plafond de cautionnement puisqu'il ne s'agit que d'une recommandation de l'UCV.

M. J.-L. Meylan répond qu'effectivement la loi n'oblige pas à prendre la part des associations intercommunales dans le plafond de cautionnement, raison pour laquelle cela n'était pas fait avant. La Municipalité a décidé de suivre la recommandation de l'UCV pour agir de manière plus transparente.

M. J.-M. Porchet remarque qu'on peut éviter le dépassement en ne mentionnant pas les engagements.

M. J.-L. Meylan répond que la commune doit faire attention lorsque les associations augmentent leur endettement et être vigilante à ce sujet.

M. J.-F. Thuillard ajoute que lorsqu'une association intercommunale voudra investir et demandera aux communes de cautionner le montant, la Municipalité présentera la situation au Conseil communal, surtout s'il faut augmenter le plafond de cautionnement, en toute transparence.

M. J.-L. Meylan ajoute encore que le MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2) rend la pratique obligatoire et que la Municipalité ne fait qu'anticiper la pratique future.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 07/2021 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) de fixer le plafond d'endettement à CHF 25'000'000.00 pour la durée de la législature 2021/2026.
- 2) d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini à l'article 1 des présentes conclusions, sous forme d'emprunts au mieux des intérêts de la commune.
- 3) de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à CHF 10'000'000.00 pour la durée de la législature 2021/2026.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

12. Election de deux membres supplémentaires pour l'AET

Le Président rappelle les règles concernant les élections, à savoir que les élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour, les bulletins blancs étant pris en compte. En cas d'égalité, le sort décide. Lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir, l'élection est tacite.

M. Y. Betticher propose la candidature de Nicolas Tanner.

M. C. Débieux présente sa candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

MM. N. Tanner et C. Débieux sont élus tacitement et par acclamation.

13. Election d'un(e) suppléant(e) pour l'AET

M. C. Vuilleumier présente sa candidature.

M. O. Pittet présente sa candidature.

M. C. Vuilleumier retire sa candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

M. O. Pittet est élu tacitement et par acclamation.

14. Election d'un(e) deuxième suppléant(e) pour la Commission des finances

M. J.-L. Stadler présente sa candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

M. J.-L. Stadler est élu tacitement et par acclamation.

15. Election d'un(e) suppléant(e) pour l'EFAJE

Mme R. Jenni présente sa candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Mme R. Jenni est élue tacitement et par acclamation.

16. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e)

Le Président annonce la candidature de Mme P. Fiscalini.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Mme P. Fiscalini est élue tacitement et par acclamation.

17. Propositions individuelles et divers

Mme J. Kobel Dubail demande quelle est la situation concernant les risques informatiques, au vu du piratage des données qui a eu lieu récemment dans la commune de Rolle.

M. J.-L. Meylan explique que la commune ne stocke pas elle-même des données. Ces données sont chez un fournisseur (T2i) qui doit en garantir la sécurité. La Municipalité examine actuellement la possibilité de conclure une assurance concernant certains risques supplémentaires qui pourraient entraîner une responsabilité de la commune.

M. J.-F. Thuillard précise encore que les Municipaux utilisent leur matériel privé mais que ce matériel n'est pas connecté aux données confidentielles de la commune.

M. L. Gattlen remercie la Municipalité pour la pose des potelets au chemin de Montaney et demande s'ils vont être pérennisés.

M. Ph. Heller répond que ces potelets sont effectivement appelés à rester.

M. D. Freymond a constaté une ampoule défectueuse sur le chemin derrière la Grande salle.

La Municipalité prend note de cette information.

Mme F. Martin fait de la publicité pour les soirées théâtrales ayant lieu fin novembre. Le titre du spectacle est « Pierre & Fils ».

M. C. Pahud remercie l'assemblée pour les félicitations adressées en début de séance (toute la famille va bien !) et fait de la publicité pour le Loto du foot qui aura lieu le samedi 13 novembre.

M. O. Martin remarque que le panneau publicitaire à l'entrée du village est souvent en panne et pourrait mentionner plus souvent les manifestations à venir.

La Municipalité prend note de cette remarque.

Mme J. Witzig fait de la publicité pour le Jumelage, qui est une expérience très sympathique à vivre.

M. M. Ducommun remarque que le réseau électrique aérien, notamment au chemin du Moulin, est exposé à des risques de chutes d'arbre et demande à la Municipalité de prendre contact avec la Romande Energie pour éventuellement enterrer ce réseau.

La Municipalité prend note de cette demande.

Le Secrétaire souhaite savoir, à titre purement informatif, quels Conseillers seraient d'accord que les préavis pour les séances du Conseil soit transmis par e-mail, par ExtraNet ou par un autre moyen électronique à déterminer, et non plus par courrier postal.

Après un rapide vote à main levée, plus de la moitié des Conseillers seraient d'accord et 7 Conseillers y seraient opposés.

Mme J. Kobel Dubail demande si un tel changement serait possible au niveau légal et réglementaire.

Le Secrétaire répond que le Règlement prévoit que la convocation doit être envoyée par écrit et que celle-ci continuerait donc à être envoyée par courrier postal.

Le Président explique que le but n'est pas d'imposer la transmission électronique à tout le monde mais de permettre à ceux qui le désirent de ne plus recevoir les documents au format papier.

M. J.-L. Stadler remarque que si les Conseillers n'ont pas les documents au format papier, ils devront venir aux séances avec un ordinateur.

Le Président répond que les Conseillers devront effectivement s'équiper le cas échéant.

M. C. Débieux demande s'il est envisagé d'améliorer l'interface utilisateur d'ExtraNet car il n'est pas facile d'y retrouver les différents documents.

M. J.-L. Meylan explique que cela est prévu dans le cadre de l'optimisation des outils informatiques avec la mise en place de l'outil Expert Meeting mais que T2i a pris un peu de retard dans ce dossier.

M. D. Freymond indique qu'il faudrait par exemple projeter les documents durant la séance si ceux-ci ne sont pas imprimés.

Mme S. Leuthold demande si les données de la commune sont hébergées en Suisse ou à l'étranger.

M. J.-L. Meylan répond que c'est en Suisse, à Sierre.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour son attention et lève la séance à 20h57.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Glur

Loïc Ansermoz



Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 14 octobre 2021

Communications au Conseil communal

Séance du 5 octobre 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Collaborateurs communaux

Monsieur John Métrailler, après 27 années passées au sein de notre service de voirie et de conciergerie, a eu droit à une retraite bien méritée au 31 août 2021. Nous remercions très sincèrement Monsieur Métrailler pour sa disponibilité, sa bonne humeur et ses compétences qui ont profité à notre Commune pendant toutes ces années.

Un apéro de remerciements a eu lieu à notre local de voirie en compagnie de tous ses collègues de travail et de la Municipalité le 30 août dernier. Nous souhaitons à Monsieur Métrailler de profiter pleinement de sa retraite pendant de longues années et surtout en santé.

Monsieur Loris Dind a réussi brillamment son CFC d'agent d'exploitation et nous l'en félicitons. Nous avons proposé, d'entente avec Monsieur Dind, qu'il reprenne la place laissée vacante par Monsieur Métrailler. Monsieur Dind a accepté de s'occuper de la déchèterie, de la grande salle et du centre œcuménique notamment. Monsieur Dind a commencé sa fonction au 1^{er} juillet dernier avec un contrat de travail comme tout autre collaborateur qui serait nouvellement engagé par notre Commune. Nous souhaitons plein succès à Monsieur Dind dans sa nouvelle fonction.

2. Décompte final des études d'expertise de 2 tronçons routiers et de l'étude de l'entretien du réseau routier communal, préavis n° 32/2018

Nous vous remettons le décompte final suite aux études d'expertise de 2 tronçons routiers et à l'étude de l'entretien du réseau routier communal.

Pour rappel, le montant octroyé par votre Conseil, préavis n° 32/2018 :	CHF	32'000.00
Montant des travaux réalisés :	CHF	25'258.85
Economie :	CHF	6'741.15

Le montant non utilisé représente les divers et imprévus, ainsi que quelques carottages et sondages prévus qui n'ont pas été nécessaires à l'analyse de notre réseau routier.

3. Décompte final de la réfection du Centre œcuménique, préavis n° 37/2019

Nous vous remettons le décompte final suite à la rénovation du centre œcuménique.

Pour rappel, le montant octroyé par votre Conseil, préavis n° 37/2019 : CHF 883'000.00

Montant des travaux réalisés : CHF 820'560.31

Economie : CHF 62'439.69

L'incendie survenu dans la nuit du 3 juin 2020 a fait des dégâts pour un montant de CHF 109'125.10 entièrement financé par l'ECA.

Nous profitons de remercier tous les acteurs de notre centre œcuménique pour les travaux réalisés à satisfaction des utilisateurs selon nos retours.

4. Décompte final des travaux de mise aux normes du collecteur des eaux claires en zone S, au lieu-dit Pré Bugnon, du point PGEE 630 au point PGEE 638, préavis n° 40/2019

Nous vous remettons le décompte final suite aux travaux de mise aux normes du collecteur des eaux claires au lieu-dit Pré Bugnon.

Pour rappel, le montant octroyé par votre Conseil, préavis n° 40/2019: CHF 420'000.00

Montant des travaux réalisés : CHF 287'129.00

Economie : CHF 132'871.00

Le terrain s'est trouvé être plus facile à travailler qu'imaginé et les conditions météo étaient très favorables durant les travaux, d'où une diminution du coût des prestations de l'entreprise d'un peu plus de CHF 100'000.00. Les divers et imprévus n'ont pas non plus été utilisés.

5. Décompte final de la mise en place d'un système de relevé à distance des compteurs d'eau, préavis n° 44/2019

Nous vous remettons le décompte final suite à la mise en place d'un système de relevé à distance des compteurs d'eau.

Pour rappel, le montant octroyé par votre Conseil, préavis n° 44/2019: CHF 189'000.00

Montant des travaux réalisés : CHF 157'601.35

Economie : CHF 31'398.65

La pose du matériel s'est déroulée plus rapidement qu'imaginé par l'entreprise mandatée et les divers et réserves n'ont pas été utilisés.

6. Décompte final des travaux de réfection de la route Sur le Pont, de la rue du Rossy, de la route de Pré Camuz et de la route du Chalet-à-Gobet, préavis n° 53/2020

Nous vous remettons le décompte final suite aux travaux de réfection de la route Sur le Pont, de la rue du Rossy, de la route de Pré Camuz et de la route du Chalet-à-Gobet.

Pour rappel, le montant octroyé par votre Conseil, préavis n° 53/2020: CHF 486'000.00

Montant des travaux réalisés : CHF 395'632.95

Economie : CHF 90'367.05

Lors des travaux, nous n'avons pas eu besoin de changer les encaissements de certains tronçons de route tel que prévu lors des sondages. Les divers et imprévus n'ont pas non plus été nécessaires.

7. Collège du Cerisier

En moins de quatre mois, la construction de ces 2 classes a pu être réalisée. Le planning a été respecté et les enseignants ont pu prendre possession de leurs locaux une semaine avant la dernière rentrée scolaire. Nous tenons à remercier tous les acteurs de ce projet pour les compétences mises à disposition. Nos remerciements vont également à votre Conseil communal qui, nous espérons, a pu découvrir cette réalisation en avant-conseil, et surtout qui nous a fait confiance et mis à disposition les montants nécessaires à la réalisation de ce projet dans l'urgence.

8. Jumelage

Après une interruption de plus de douze mois en raison de la pandémie, la rencontre annuelle du Jumelage avec la Pacaudière s'est déroulée les 11 et 12 septembre dernier à Froideville. Cette année, ce ne sont pas moins de 29 amis Français et 42 Cacatchoux qui ont participé aux festivités.

Après une visite et un apéritif dinatoire organisés dans la région de la Côte, tous se sont retrouvés à la grande salle de Froideville pour partager le banquet du 35^{ème} anniversaire de la création du Jumelage, avec une année de retard, et assister à un spectacle humoristique de très haute facture présenté par le célèbre Docteur SILAC. Le dimanche s'est déroulé au sein des différentes familles et chacun a pu profiter d'une météo idéale pour des excursions, des promenades, voire des broches. Vers 18h, les amis Français ont regagné leur pays avec les yeux remplis de satisfaction et de plaisir, en se réjouissant de nous recevoir l'année prochaine.

A nouveau, la Municipalité regrette que l'excellente ambiance qui règne au sein de notre jumelage ne soit pas partagée avec un plus grand nombre de Cacatchoux.

Nous devons relever qu'une certaine déception commence à se ressentir au sein des membres de notre jumelage. En effet, la relève devient difficile et nous regrettons sincèrement que très peu de membres du Conseil ne s'intéressent à cette activité sympathique, qui permet de partager des moments amicaux et agréables au sein des citoyens de notre commune ou d'ailleurs.

Le comité est également à la recherche de membres. N'hésitez pas à le rejoindre.

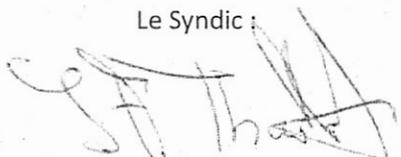
9. Conseil d'établissement de L'ASICE (CET)

Les autorités scolaires sont en train de mettre en place le nouveau CET qui devra fonctionner pour la législature en cours. Pour rappel, ce CET est formé de quatre quarts : un quart pour les autorités en principe représentées par le Codir de l'ASICE, un quart pour les enseignants et la direction des écoles, un quart pour les parents d'élèves, si possible un ou une représentante par village et le dernier quart pour la société civile, également une personne par commune. Pour ce dernier, c'est M. Vincent Rey qui nous représentera. Les derniers représentants ayant œuvré pour le CET étaient Messieurs Ducommun et Bouhedja que nous remercions pour leur engagement.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :


Michel Soutter

